

Le Conseil

COMPTE RENDU

de la 134e réunion de la
COMMISSION DE COORDINATION DU CONSEIL DE MINISTRES
tenue le 20 avril 1964 à Luxembourg

(Approuvé le 3 juin 1964, lors de la 135e réunion)

Library Copy

LISTE DES QUESTIONS TRAITÉES

Page

Limitation des exportations de ferraille
vers les pays tiers pour la période allant
du 16 avril au 31 mai 1964

4

ANNEXE

Liste des participants

La Commission de Coordination a tenu sa 134e réunion le 20 avril 1964, sous la présidence de M. Pierre ELVINGER (Luxembourg).

L'ordre du jour de cette réunion comportait le point suivant :

- Limitation des exportations de ferraille vers les pays tiers pour la période allant du 16 avril au 31 mai 1964.

o

o

o

La séance restreinte qui a eu lieu le même jour et qui a été présidée respectivement par M. Pierre ELVINGER et M. A. DUHR (Luxembourg), a été consacrée à la poursuite de l'échange de vues sur les problèmes posés par l'inclusion des produits C.E.C.A. dans les négociations commerciales multilatérales engagées dans le cadre du G.A.T.T.

En ce qui concerne les conclusions intervenues au cours de cette séance, la Commission est convenue que celles-ci ne feraient pas l'objet d'un compte rendu, mais d'une note introductive élaborée par le Secrétariat, note qui servira de document de travail pour la prochaine séance restreinte, fixée au lundi 27 avril.

o

o

o

La liste des participants est donnée en Annexe au présent compte rendu.

LIMITATION DES EXPORTATIONS DE FERRAILLE VERS LES PAYS TIERS
POUR LA PERIODE ALLANT DU 16 AVRIL AU 31 MAI 1964

Le PRESIDENT a signalé que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion à la suite de la communication télégraphique adressée le 17 avril par le Secrétariat aux gouvernements et à la Haute Autorité.

Le représentant du Secrétaire Général a rappelé qu'en effet, lors de la 133^e réunion de la Commission, tenue le 13 avril 1964, les délégations belge et néerlandaise avaient déclaré qu'elles devaient en référer à leur gouvernement en vue d'un accord définitif sur les propositions auxquelles avait abouti la Commission.

Depuis lors le gouvernement néerlandais a fait savoir le 15 avril, qu'il pouvait marquer son accord pour que la délivrance de licences d'exportation de ferraille des Pays-Bas pour la période du 16 avril au 31 mai soit réduite à la quantité convenue, sous réserve que cette réduction ne préjuge en rien les décisions éventuelles concernant la période postérieure au 31 mai et que, si ce contingentement donnait lieu à des difficultés, le volume du contingent ferait encore l'objet d'un examen ultérieur. Pour sa part, le gouvernement belge, dans une communication télégraphique à la Haute Autorité datée du 17 avril, dont le texte a été intégralement retransmis aux autres gouvernements le même jour, a déclaré notamment qu'il ne pouvait marquer son accord sur la proposition de la Commission et demandé que les règles suivies pour calculer le contingent de son pays soient les mêmes que celles utilisées pour les Pays-Bas.

A la suite de cette communication, le Secrétariat a pris contact aussitôt avec la Présidence et il a été convenu d'inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion le point repris en objet.

La délégation néerlandaise a précisé le sens de la deuxième réserve de son gouvernement : celui-ci entend, en principe, s'en tenir au chiffre convenu, même si, comme il est probable, le volume des licences demandées excède notablement ce chiffre. Toutefois, il désire se réserver la possibilité qu'en cas de difficultés graves le volume du contingent soit réexaminé au sein du Comité ad hoc "Ferraille" ou de la Commission de Coordination.

Les autres délégations ont déclaré, ainsi que les représentants de la Haute Autorité que c'est ainsi qu'elles avaient compris cette réserve et que, dans un esprit communautaire, elles pouvaient l'accepter.

Quant à la première réserve, les représentants de la Haute Autorité ont ajouté qu'ils en prenaient acte bien volontiers, mais que, si aucun accord unanime n'intervenait entre-temps sur le régime à adopter après le 31 mai 1964 en matière d'exportation de ferraille, il devrait être fait retour au régime qui est, jusqu'à nouvel ordre, le régime normal dans la Communauté - et qui avait été suspendu pour un temps limité - l'interdiction des exportations de ferraille.

La Commission a examiné ensuite si un accord unanime pouvait être réalisé qui donnât satisfaction à la demande belge.

Plusieurs délégations ont élevé, ainsi que les représentants de la Haute Autorité une objection de principe contre cette demande qui leur est apparue susceptible d'ouvrir la porte à une surenchère dangereuse dans le volume des contingents demandés par chacun des Etats membres.

Aucun accord n'ayant pu intervenir, la Commission a décidé de confier au Comité ad hoc "Ferraille", qui devrait se réunir très rapidement, le soin de régler cette question.

La délégation belge a ajouté que si la réunion du Comité ne pouvait pas avoir lieu dans les huit jours, elle ne pourrait retenir les demandes de licences jusqu'au règlement définitif de la question et devrait procéder à une première répartition sur la base d'une clé provisoire.

A l'occasion de ce débat, les représentants de la Haute Autorité ont informé la Commission que lors du récent voyage du Président del Bo en Autriche, il avait été demandé à ce dernier que les exportations de ferraille de la Communauté vers l'Autriche ne soient pas interrompues, étant entendu que l'Autriche s'engagerait à fournir à la Communauté, par exemple dans les ports de l'Allemagne du Nord, des tonnages de ferraille en provenance de pays tiers égaux à ceux qu'elle aurait importés.

La Commission a estimé que cette demande devrait faire l'objet d'une étude approfondie lors de la prochaine réunion du Comité ad hoc "Ferraille".

LISTE DES PARTICIPANTS

TEILNEHMERVERZEICHNIS

Allemagne - Deutschland

MM. ROTERMUND	Ministerialrat Bundesministerium für Wirtschaft
VON DER BECKE	Oberregierungsrat Bundesministerium für Wirtschaft
MUHLEN	Legationsrat I Kl. Auswärtiges Amt

Belgique - Belgien

MM. MARTENS	Directeur Général Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie
FREROTTE	Directeur Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie
MAINIL	Ingénieur des Mines - Attaché de Cabinet Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie
DUQUENE	Conseiller adjoint Ministère des Affaires Etrangères
DEHEM	Conseiller adjoint Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie
STERCKX	Conseiller adjoint Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie

France - Frankreich

MM. SORE

Ingénieur en Chef des Mines
Secrétariat Général du Comité Inter-
ministériel pour les Questions
de Coopération Economique Euro-
péenne

GRUNEWALD

Secrétaire d'Ambassade
Ministère des Affaires Etrangères

MARTIN-WITKOWSKI

Administrateur Civil
Ministère des Finances et des
Affaires Economiques

PETIT

Administrateur Civil
Ministère de l'Industrie

Italie - Italien

MM. CHIABRANDO

Inspecteur Général
D.G.F.E.I.B. - Bureau C.E.C.A.
Ministère de l'Industrie et du
Commerce

PARBONI

Inspecteur Général
Ministère du Commerce Extérieur

LAZZARINI

Chef de Division
Ministère de l'Industrie et du
Commerce

Luxembourg - Luxemburg

MM. Pierre EWINGER

Conseiller de Gouvernement
Ministère des Affaires Etrangères

Albert DUHR

Conseiller de Légation
Ministère des Affaires Etrangères

HONTUA

Attaché - Chef de Service
Ministère des Affaires Economiques

Pays-Bas - Niederlande

MM. H.J. VAN OORSCHOT

Chef de la Division CECA/EURATOM
Ministère des Affaires Economiques

G.J. DE KRIEGER

Chef de la Division CECA
Direction Générale pour le Commerce
et l'Industrie
Ministère des Affaires Economiques

E.L.T. THEMPS

Chef de bureau à la Division CECA
Ministère des Affaires Economiques
